

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la sécurité des rallyes automobiles"

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, à la suite des nouvelles mesures nécessaires en matière de sécurité, de nombreux rallyes automobiles sont annulés ou reportés, parce que les organisateurs sont incapables d'assumer les charges administratives qui y sont liées. Ils sont découragés par le manque de soutien de leurs fédérations et des pouvoirs publics.

Il faut évidemment garantir au maximum la sécurité lors de ce type d'événements et c'est une priorité. Mais n'oublions pas les retombées économiques importantes de l'organisation de ces épreuves, tant pour les PME du secteur automobile que pour le secteur horeca ou encore pour les commerces situés aux alentours de l'événement. Aujourd'hui, d'après les témoignages, le secteur serait en danger. Ce serait vraiment dommage, surtout dans le contexte économique actuel.

Mes questions sont donc les suivantes. De quelle manière serait-il possible de soutenir ces organisations, afin qu'elles restent viables et qu'elles puissent continuer à organiser leurs rallyes, tout en respectant des normes de sécurité optimales? Existe-t-il des pistes pour réduire la charge administrative qui pèse sur leurs épaules, tout en maintenant la même qualité de sécurité?

Joëlle Milquet, Ministre:

Monsieur le président, madame Jadin, l'annulation ou le report de certaines épreuves ne résulte pas d'une modification de la réglementation relative aux rallyes automobiles, même si des événements récents dans le Condroz et le débriefing qui s'est ensuivi ont rappelé avec insistance la nécessité d'appliquer uniformément les dispositions en vigueur. Nous n'avons pas encore modifié la législation; nous avons simplement analysé les événements sous l'angle de la sécurité.

Organiser des rallyes me semble important, mais la sécurité des spectateurs l'est encore plus. On doit essayer de combiner ces deux aspects. Les partenaires privés et publics doivent être conscients des règles de sécurité, qui sont assez strictes, mais qui ne sont absolument pas respectées.

C'est un vrai problème. Par exemple, au rallye du Condroz, les images sur la RTBF montraient des spectateurs au bord de la route, simplement protégés par un fil pouvant être rompu du bout des doigts! À titre personnel, je trouve que c'est de la folie! Nous essayons de travailler sur ce point.

Je pense que le soutien le plus approprié que nous pouvons accorder aux organisations de bénévoles est de mener une politique ferme et pragmatique d'encadrement des épreuves. Nous devons les aider dans l'explication des mesures à prendre, dans la prévention, dans les moyens de contrôle avec, s'il le faut, un soutien de la police fédérale et des règles plus strictes.

Les entreprises bénévoles locales ne peuvent se maintenir que si les conditions prévues dans la réglementation des rallyes sont effectivement appliquées. Comme vous le savez, la commission des rallyes, installée au niveau fédéral au SPF Intérieur a, depuis le début, aidé, assisté et encadré les différents organisateurs.

Un guide pratique à l'usage des organisateurs et des autorités locales et provinciales est en cours d'impression. Il sera livré dans les semaines à venir à tous les acteurs concernés, bourgmestres et zones de police sur le territoire desquels s'organisent des rallyes automobiles. Nous allons également le diffuser auprès des dirco, des gouverneurs, des fédérations sportives automobiles et des organisateurs. Ce guide reprend toute une série de recommandations pour les bénévoles, les stewards et on y réexplique la réglementation.

Les fédérations sportives doivent aussi assumer leur rôle de service d'encadrement et de personne ressource pour concrétiser l'ensemble des mesures.

Pour ma part, je crois que si les spectateurs n'ont pas de discipline et comme il n'est pas possible qu'ils soient tous encadrés par des policiers, il faudrait envisager de placer des chaînes de sécurité. Je pense aussi à la nécessité de protéger les bénévoles.

En conclusion, nous ne nous inscrivons pas ici dans des charges administratives excessives, en tout cas pour ce qui concerne les demandes en matière de sécurité, mais nous devons travailler de concert en se fixant un seul objectif, celui de la sécurité pour assurer la pérennité de ce type d'événement.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je constate que vous connaissez bien le dossier et que vous l'avez bien en main, ce dont je me réjouis. En effet, non seulement de nouvelles mesures vont être prises, mais le problème a été pris en charge immédiatement.

Je conclus en disant qu'il est évidemment important de garantir la sécurité, mais aussi de conserver la viabilité de ce type d'événement.